

CQP

Tractoriste agricole

Certificat de Qualification Professionnelle

*Diplôme de niveau 3 délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) dans la branche professionnelle agricole
FICHE RNCP N° 36868 - Date d'échéance d'enregistrement : le 29-09-2025*

LA FORMATION ET SES OBJECTIFS

Cette formation en présentiel alterne cours pratiques et expériences en entreprise.

L'objectif est :

- De former des conducteurs aux différents travaux de l'entreprise agricole du semis à la culture et d'acquérir des connaissances techniques en agronomie, irrigation, récolte et stockage
- Entretenir et conduire les matériels agricoles.
- Acquérir de l'organisation et de l'autonomie

DEBOUCHÉS / PASSERELLES

Le titulaire du CQP Tractoriste agricole est amené à exercer ses fonctions au sein :

- D'exploitation agricole
- D'entreprise de travaux agricole

Et peut être employé comme :

- Agent polyvalent d'exploitation
- Opérateur d'épandage
- Tractoriste agricole

Mais vous pouvez aussi choisir de poursuivre les études en choisissant une formation de niveau 4.

A savoir : Le CFPPA propose également la Certification de Spécialisation "Pilotage des Machines Agricoles et Travaux Mécanisés à Haute Technicité" (CS PMATMHT).

*Il n'y a pas de dispense (ou d'allègement de formation) pour le titulaire d'un Certificat de Qualification Professionnel qui souhaite se diriger vers une certification de niveau 4.

PUBLIC CONCERNÉ

1. L'APPRENTISSAGE

- Jeunes âgés d'au moins 16 ans et au plus, 29 ans révolus au début de l'apprentissage
- Aucune limitation d'âge pour les travailleurs en situation de handicap (RQTH)
- *Toutefois, il existe aussi d'autres situations de dérogation à l'âge requis. Nous contacter pour plus d'informations*

2. LA VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

- Salariés ou demandeurs d'emploi désireux de valider leur(s) expérience(s) professionnelle(s)

21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE

📍 Entrée du CFPPA par la rue du Scardon
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbville@educagri.fr 🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocutrice : Mme Blandine DECOENE, Référente de la formation

✉ blandine.decoene@educagri.fr

CONTACTEZ - NOUS

📞 03 22 20 77 65



*Pour plus d'information sur la certification, consultez le site internet de France Compétences.

Code NSF : • 210 : Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture
Formacode : • 21011 : Machinisme agricole



CQP Tractoriste Agricole

PRÉ REQUIS

- Avoir suivi une classe de troisième générale complète

CONDITIONS D'ADMISSION À LA FORMATION

- Avoir passé un entretien de motivation
- Et un test de positionnement

BLOCS DE COMPÉTENCES VISÉS LORS DE LA FORMATION

RNCP36868BC01 :

- Réaliser les travaux mécanisés de préparation du sol et de semis

RNCP36868BC02 :

- Réaliser les travaux mécanisés d'entretien des cultures

RNCP36868BC03 :

- Réaliser des opérations de récolte à l'aide de matériels agricoles

RNCP36868BC04 :

- Organiser et assurer la maintenance de 1e niveau des matériels et équipements

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Chaque bloc de compétences fait l'objet de modalités d'évaluation précises indiquées dans le référentiel et évalué par un jury composé de professionnels sans lien avec le candidat.
- Le candidat doit valider les 4 blocs de compétences du CQP après quoi le jury de certification, composé de membres de la CPNE, décide de l'obtention de la certification.

* Les UC non obtenues peuvent être repassées pendant 5 ans

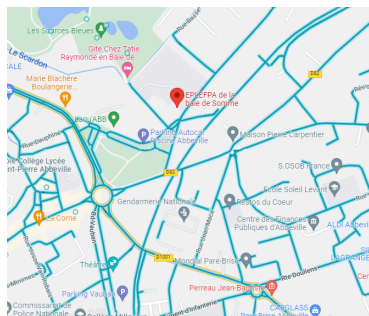
DURÉE DE FORMATION

DATES PRÉVISIONNELLES :

- Du 05/11/2024 au 26/06/2025

DURÉE :

- Centre : 630h
- Entreprise : 455h



ACCES ABBEVILLE PAR :

- Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF : Ligne Paris-Calais
- Bus scolaires

FINANCEMENT

DEMANDEUR D'EMPLOI :

- Le coût d'un parcours s'élève à : 8467 € et est totalement pris en charge par le Conseil Régional des Hauts de France

SALARIÉS :

- La prise en charge financière peut être assurée par l'employeur, les OPCO, ou le Compte Personnel de formation (CPF)

*Contactez nous pour plus d'informations

RÉMUNÉRATION

DEMANDEURS D'EMPLOI :

- En entrant en formation professionnelle, tous les demandeurs d'emplois peuvent prétendre à une indemnisation
- Les stagiaires non indemnisés par France Travail percevront une indemnisation région

SALARIÉS :

- La rémunération est versée par l'employeur, qui sera ensuite remboursé par son organisme financeur

*Vous rapprochez de votre entreprise

LES POINTS FORTS DU CENTRE

- Plateau technique et atelier de stockage du matériel professionnel
- Atelier fer et machinisme
- Centre de ressources
- Centre de documentation et d'information
- Restauration : cantine du lycée et salle à disposition pour les stagiaires de la formation continue
- Locaux adaptés aux personnes en situation de handicap et accompagnement individualisé avec notre référente

Résultats 2023 du CFPPA Toutes formations pour 298 candidats

- 98,6 % Présentés à l'examen
- 85 % Réussite à l'examen
- 71 % Insertion à 6 mois
- 12 % Rupture/abandon en cours de formation
- 84 % de stagiaires satisfaits



Visitez le site internet de l'établissement !

" La ténacité est une des qualités indispensables pour réussir dans la vie, quel que soit le but à atteindre. "